

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 26 janvier 2026

Le préfet de région approuve le Schéma régional des carrières !

Un cadre stratégique pour garantir l'approvisionnement en matériaux tout en préservant les territoires de Bourgogne-Franche-Comté

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a approuvé le Schéma régional des carrières (SRC). Ce document de planification stratégique fixe, pour les douze prochaines années, les grandes orientations de l'exploitation des carrières dans la région, dans un objectif d'équilibre entre développement économique, besoins en matériaux et protection de l'environnement.

Fruit de plus de six années de concertation, avec les collectivités, les professionnels, les associations et les services de l'État, le SRC se substitue désormais aux anciens schémas départementaux. Il constitue un outil de référence pour encadrer l'ouverture et l'extension des carrières, tout en favorisant une gestion plus durable et plus sobre des ressources minérales.

Un secteur clé pour l'économie régionale et les projets du quotidien

En 2021, la Bourgogne-Franche-Comté comptait 315 carrières autorisées, réparties entre :

- la production de matériaux pour la construction et les travaux publics,
- l'extraction de roches ornementales, notamment en Côte-d'Or et dans l'Yonne,
- la production de minéraux destinés à l'industrie et à l'agriculture.

Ces carrières produisent en moyenne 22 millions de tonnes de matériaux par an, principalement des granulats calcaires indispensables aux chantiers de logements, de routes, d'infrastructures et d'aménagements locaux. Une partie de cette production alimente également les régions voisines et la Suisse, confirmant le rôle stratégique de la Bourgogne-Franche-Comté dans l'approvisionnement en matériaux.

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Anticiper les besoins tout en limitant les impacts

Prévu par la loi ALUR, le Schéma régional des carrières vise à anticiper les besoins futurs en matériaux, à encourager les approvisionnements de proximité, le recyclage, et à réduire les impacts environnementaux de l'activité extractive.

Il identifie notamment les gisements d'intérêt régional et national, les zones les plus sensibles à préserver, et fixe des objectifs en matière de remise en état et de réaménagement des sites après exploitation.

Le SRC comprend :

- un état des lieux détaillé des ressources et des carrières existantes,
- une analyse prospective à l'horizon de douze ans,
- des orientations stratégiques pour une exploitation plus durable,
- un atlas cartographique régional.

Un document public et accessible

L'ensemble des documents composant le Schéma régional des carrières et ses annexes est consultable sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté à l'adresse ci-dessous :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/approbation-a11279.html>



Carrière de Comblanchien (Côte d'Or)

Informations et contact :

src.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC